

POUR QUI ?

La Régie des eaux compte plus de 80 000 abonnés répartis sur 14 communes pour la compétence eau potable : Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Montferrier-sur-lez, Murviel-lès-Montpellier, Pérols, Prades-le-lez, Saint-Brès, Sussargues, Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone.

Pour la compétence assainissement, la Régie des eaux intervient maintenant sur les 31 communes de la métropole de Montpellier.



ABONNÉS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



ABONNÉS ASSAINISSEMENT



POUR COMPRENDRE MA FACTURE

Pour comprendre ma facture rendez-vous sur regiedeseaux.montpellier3m.fr



VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?

Votre tarif évolue aussi.

Tarification progressive par tranche

Tranches tarifaires	Tarif
0 - 120 m ³	1,03 € HT/m ³
120 - 1 200 m ³	1,13 € HT/m ³
> 1 200 m ³	1,19 € HT/m ³

NOUS CONTACTER

UN RENSEIGNEMENT OU UNE URGENCE ?

Téléphonez au 0 969 323 423 (prix d'un appel local). Joignable 24h/24 et 7j/7 pour les urgences.

PUIS-JE PAYER MA FACTURE EN LIGNE ?

Oui, vous pouvez effectuer toutes vos démarches en ligne sur regiedeseaux.montpellier3m.fr

L'ACCUEIL DES USAGERS

Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (en continu), au 50, place Zeus - Montpellier (tram ligne 1, arrêt Léon Blum)

montpellier3m.fr



1^{ER} JANVIER 2023

MONTPELLIER fait le choix d'une tarification éco-solidaire de l'eau



**ÉCOLOGIQUE
PROGRESSIVE
SOLIDAIRE**



**15 PREMIERS M³ GRATUITS
- JE CONSOMME + J'ÉCONOMISE
VERSEMENT EAU SOLIDAIRE**

wpfDfERFu... Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la communication - Crédits photos : Shutterstock - 12/2022.

#EauEcoSolidaire
montpellier3m.fr/eauecosolidaire



Des choix forts pour le bien commun

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a comme compétence l'assainissement de l'eau pour les 31 communes de notre intercommunalité. Elle est également en charge de la distribution de l'eau potable pour 14 communes dont Montpellier.

Nous avons fait le choix d'une gestion publique de l'eau qui est fondée sur un principe fort : elle est un bien commun qui doit relever d'une **gestion écologique, démocratique, économe, solidaire et transparente**.

Cette maîtrise de l'eau nous permet de proposer une ambitieuse mesure écologique et sociale : **la tarification éco-solidaire**. Grâce à elle, tous les habitants des 14 communes qui ont un compteur individuel bénéficient d'un prix de l'eau progressif. Dit simplement, quand on consomme beaucoup, le mètre cube coûte plus cher ; à l'inverse quand on est responsable devant la ressource, la facture baisse. **70 % des habitants concernés devraient ainsi payer leur eau moins cher**.

Par ailleurs, en plus des 15 premiers mètres cubes gratuits, un « **versement eau solidaire** » est mis en place pour les habitants. Il sera versé automatiquement aux foyers aux revenus les plus modestes.

Cette tarification éco-solidaire de l'eau était un engagement majeur des élections municipales qui s'intègre dans le **bouclier social** mis en place progressivement avec notamment la gratuité des transports en commun.

Notre objectif est également de sécuriser la ressource et le traitement de l'eau. Ainsi nous effectuons des investissements structurants comme la modernisation de la station d'épuration Maera (165 millions d'euros), la construction d'une seconde unité de potabilisation, Valédeau (24 millions d'euros) et de nombreux chantiers de renouvellement de canalisations pour réduire les fuites et ainsi économiser l'eau prélevée sur nos ressources en tension à cause du changement climatique. Grâce à ces actions, ces dernières années, le rendement du réseau de Montpellier atteint 84,7% soit une excellente valeur que nous continuerons encore à faire progresser.

Toutes ces mesures et projets se font dans le cadre d'un budget de l'eau à l'équilibre : « l'eau paie l'eau ». Il est important de rappeler que ce sont les usagers qui financent le service via leur facture d'eau et non leurs impôts.

C'est désormais à chacun de nous de faire preuve de responsabilité dans sa consommation pour **préserver ensemble ce bien commun qu'est l'eau**.



Michaël Delafosse
Président de Montpellier Méditerranée Métropole
Maire de Montpellier



René Revol
Président de la Régie des eaux

1^{er} janvier 2023 : une nouvelle Régie des eaux et une tarification éco-solidaire de l'eau

1

UNE GESTION PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- + RESPONSABLE
- + TRANSPARENTE
- + ÉCOLOGIQUE

L'eau est un bien commun, une ressource stratégique à préserver, un enjeu majeur de la transition écologique et solidaire. La Métropole fait le choix de s'engager pour une gestion publique de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2023.

Avec cette décision, la Métropole, à travers sa régie, garantit une gouvernance plus transparente, plus écologique et plus responsable de l'ensemble de l'eau. Ce pilotage complet des infrastructures et du réseau permettra de consacrer toutes les ressources au bien commun.

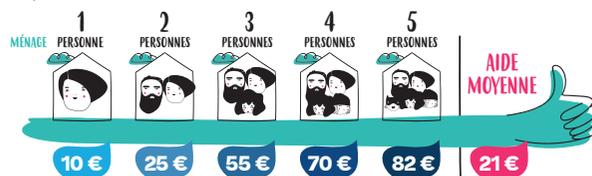
3



UN VERSEMENT EAU SOLIDAIRE

En complément de la nouvelle tarification, un versement eau solidaire annuel pour les foyers les plus modestes est mis en place pour les 14 communes de la Régie des eaux. La régie versera une aide directe aux foyers qu'ils soient abonnés (compteur individuel) ou non (compteur collectif). Cette aide sera calculée en fonction du quotient familial. **Chaque foyer éligible recevra son versement eau solidaire à l'automne 2023.**

Le versement est automatique ; aucune démarche n'est à effectuer.



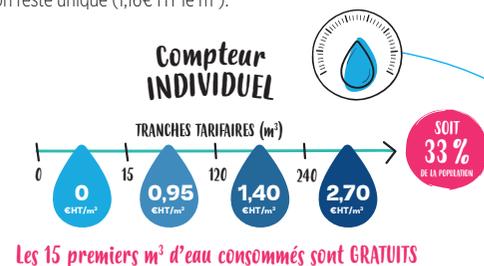
Moyenne de l'aide calculée à partir des données du Quotient Familial.

2

UNE TARIFICATION + ÉCOLOGIQUE

À partir du 1^{er} janvier 2023 les abonnés de la Régie des eaux disposant d'un compteur individuel bénéficient d'une tarification progressive de leur consommation d'eau.

Pour les habitants avec un compteur collectif, la tarification reste unique (1,16€ HT le m³).

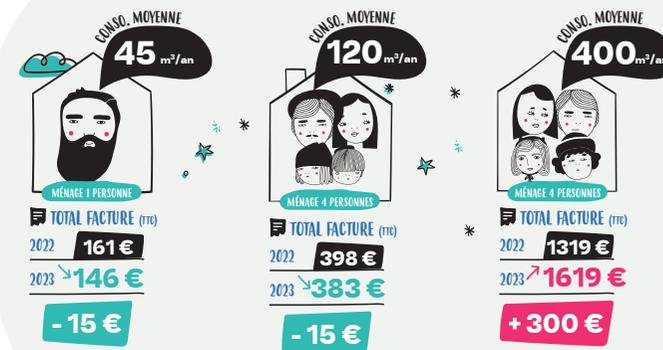


LE COÛT DE L'ABONNEMENT RESTE INCHANGÉ (18 EUROS HT/AN)

Pour les foyers déjà abonnés à la Régie des eaux, la facture du 1^{er} semestre 2023 sera basée sur la consommation 2022 ; elle sera donc en partie aux tarifs en vigueur en 2022. La nouvelle tarification progressive s'appliquera dès le premier semestre 2023.

COMPTEURS INDIVIDUELS

Quel montant pour ma facture d'eau demain ?



70 à 75 % des abonnés en compteur individuel profitent d'une baisse de leur facture.

25 % des foyers à forte consommation d'eau verront leur facture augmenter.